

## 7. Postlude – Les fondements multiples de la (bio)éthique

La bioéthique utilise-t-elle l'autonomie morale au sens de Kant ?

C'est la question qu'Alberto Bondolfi m'a posée lors d'une discussion sur ce travail.

N'est-ce pas plutôt l'autonomie politique dans la conception de Locke ou de Mill<sup>129</sup> ?

La remarque est tout à fait pertinente, et déjà H. Doucet se pose la question dans son livre « Au pays de la bioéthique »<sup>130</sup> :

« Lorsque l'on cherche à approfondir le sens du concept, une première question surgit : à quelle école de pensée, le concept d'autonomie utilisé en bioéthique appartient-il ? Appartient-il à l'école kantienne, comme beaucoup d'auteurs et de manuels semblent l'insinuer, ou à la philosophie de Mill en raison de la place que ce philosophe donne aux choix individuels ? ...

Malgré les différences considérables entre ces deux philosophes que sont Kant et Mill, ces derniers sont habités par une préoccupation commune : secouer le joug des autorités et des institutions qui exercent leur contrôle sur les individus en raison du fait que ces derniers possèdent une valeur indépendante des sociétés dans lesquelles ils vivent, des cultures qui les ont vu naître et évidemment des circonstances. ...

Malgré l'influence de ces deux philosophes, le concept d'autonomie me semble tirer sa force directement de sources légales. Il faut reconnaître l'influence déterminante d'une philosophie comme celle de John Locke. ... L'influence lockienne est particulièrement visible dans le fait que le médecin ou le chercheur est comparable au souverain qui décide pour

---

<sup>129</sup> La même question se pose par rapport aux partis politiques qui se réclament du libéralisme. Pour A. Bondolfi, « le Kant politique a échoué », comme il me disait. Pour moi le débat est toujours ouvert, et c'est justement dans les « utopies » des Droits de l'homme, de l'ONU ou de la Constitution allemande moderne que Kant survit ; ce qui explique peut-être les résistances d'une certaine droite politique, européenne, mais encore plus américaine face à des institutions comme l'ONU ou la cour pénale internationale, résistances venant autant de certaines ailes libérales que des conservateurs (communautaristes). Le Kant politique, n'est-il pas « archi-moderne » ? « 1. Die bürgerliche Verfassung in jedem Staate soll republikanisch sein. 2. Das Völkerrecht soll auf einen Föderal(ism)us freier Staaten gegründet sein. 3. Das Weltbürgerrecht soll auf Bedingungen der allgemeinen Hospitalität eingeschränkt sein. » I. Kant, Zum ewigen Frieden

<sup>130</sup> p. 65ss

ses sujets, mais ne comprend pas leurs meilleurs intérêts ; il les comprenait, il ne les protégerait pas, puisqu'il donne priorité aux siens propre. John Locke rejoint directement la vision pragmatique américaine de l'autonomie. Le philosophe anglais était, en effet, préoccupé de protéger les droits de l'individu contre les interventions de l'Etat. L'individu possède, en effet, un certain nombre de droits inaliénables, antérieurs à la formation de l'ordre politique ... : le droit à la vie, à la liberté, à la santé et à la propriété. Seule une autorisation expresse de son possesseur pourrait permettre à une autorité à les enfreindre. ... L'autorité que privilégie la bioéthique américaine est identique à la liberté négative du libéralisme classique, c'est-à-dire protéger l'individu contre l'intervention des autres. »

Il est révélateur que H. Doucet, quand il parle de l'autonomie en critiquant l'approche américaine, bascule sans autre à la liberté, ce qui reflète peut-être la conception américaine de l'autonomie. Il est indéniable qu'il y a dans les discours de tous les jours confusion entre les termes et les concepts, comme je l'ai déjà esquissé ailleurs.<sup>131</sup> Et même à l'intérieur du concept d'autonomie existent des visions différentes, globalement appartenant à deux grandes tendances. D'un

---

<sup>131</sup> A. Kressmann, L'autonomie du patient – mythe ou réalité, p.1 : « Quand on dit « autonomie », dans le langage de tous les jours, en général, on entend souvent « **liberté** », liberté subjective, sans limites, la liberté et le pouvoir de faire ce qu'on veut. C'est ainsi, avec le mot « autonomie », qu'il y a tout un champ d'idées et de concepts qui s'ouvre, mots et concepts qui s'interpénètrent et se confondent ou s'opposent parfois : autonomie, liberté, autodétermination, volonté, libre arbitre, hétéronomie, limitation, dépendance et indépendance, discernement, consentement, loi, obéissance, exploitation ou oppression, etc. Et, en général, l'autonomie, avec la liberté, est du bon côté, du côté de ce qu'on cherche, de ce dont tout le monde rêve et qu'il revendique pour soi-même. Cependant, très vite, on s'aperçoit que la liberté qu'on sous-entend ne peut pas être absolue. D'abord, elle trouve des limites en nous-mêmes, dans notre nature, biologique et psychologique ; c'est évident. Elle est aussi limitée par l'environnement, d'abord naturel, ensuite social et culturel. L'être humain, comme tous les êtres, dépend de son environnement. En tant qu'êtres vivants, nous sommes des êtres relationnels. La liberté est toujours liberté relative. Même si on prend la liberté dans un sens plus restreint en ne pensant qu'à son côté social ou politique, nous devons reconnaître que la liberté de l'un affronte la liberté de l'autre, que la liberté ne peut pas être absolue si on veut vivre les uns avec les autres ; elle a des limites. La liberté est limitée par la liberté ! C'est un principe libéral. Maintenant, ou bien on est limité par la liberté d'autrui, en quelque sorte de l'extérieur, ce qui est une sorte d'hétéronomie, ou bien, en toute liberté, on s'autolimité. Nous voilà arrivés à l'autonomie. »

**L'autonomie** - *auto nomos*, se donner sa propre loi -, n'est donc pas liberté absolue, mais la faculté et la liberté d'être son propre législateur, de s'imposer ses propres règles et de les respecter en toute liberté. En découle le principe de l'autodétermination, la possibilité de décider soi-même quand, où et comment on veut agir et en l'occurrence se limiter. Au sens moral, l'autonomie est le droit, la faculté et le pouvoir de décider ce qui, pour soi-même, est juste et bon !

côté nous avons l'autonomie politique<sup>132</sup> chère à Locke où l'individu (ou une collectivité, même un Etat) se trouve face à la collectivité en l'occurrence l'Etat (ou un autre Etat). C'est claire que cette autonomie-ci se rapproche plus de la liberté et se définit négativement, comme autonomie contre l'ingérence de l'Etat. De l'autre côté nous avons l'autonomie morale, - c'est là où je situe Kant -, qui met individu face à individu, aussi face à lui-même<sup>133</sup>. Les deux nous intéressent, la première pour définir et débattre le statut de la personne, en bonne santé, malade ou handicapée, face à des institutions, de la famille à travers des institutions sociales, politiques, économiques et ecclésiales jusqu'à l'Etat. La deuxième pour la relation interpersonnelle, notamment le rapport du patient à son médecin, ou du résidant à ses accompagnants ou soignants.

Je m'aperçois que ce qui est vrai pour le concept de l'autonomie, la distinction entre l'autonomie politique qui est rattachée au libéralisme politique (« classique » dirait H. Doucet) et l'autonomie morale, se laisse aussi appliquer à l'autre principe fondamental de la bioéthique, la bienfaisance, et derrière elle au paternalisme ou au communautarisme. Nous arrivons ainsi à une sorte de classification fondamentale en bioéthique, basée sur les rapports individu à collectif ou individu à individu, quatre catégories qui sont : le libéralisme politique, le libéralisme moral, le communautarisme politique et le communautarisme moral. Les différentes valeurs opérationnelles en bioéthiques se distribuent en ces catégories. Si on y ajoute encore les deux grandes voies de l'éthique, la famille déontologique et la famille téléologique, on arrive à une systématique qui résume l'ensemble (cf. page suivante).

Il vaudrait la peine de clarifier davantage les différentes conceptions et de voir comment elles influent les relations sociales diverses qui sont effectives dans le médico-social et le socio-éducatif. Une tendance se dessine pourtant : la libéralisation de notre société sous l'influence du libéralisme politique a des conséquences considérables sur les rapports entre patient et médecin. Le paternalisme hippocratique est sous

---

<sup>132</sup> J. Christman parlerait aussi « d'autonomie personnelle », cf. plus haut, chapitre 4.1. L'autonomie et le droit ; *Autonomy in moral and political philosophy*, Stanford Encyclopedia of Philosophy

<sup>133</sup> Pour plus de détails, une différenciation encore plus nuancée et le rapport entre autonomie et libéralisme, cf. J. Christman, *Autonomy in moral and political philosophy*, Stanford Encyclopedia of Philosophy

pression et le danger est réel qu'avec lui la bienfaisance soit aussi reléguée au second plan. Pour le secteur socio-éducatif la situation est encore plus délicate du fait que, même hypothétiquement, il me semble impossible d'atteindre un degré d'autonomie des personnes dites justement « dépendantes » nécessaire pour faire un bon travail sur la seule base d'un libéralisme politique. Mais là aussi, le temps glorieux du paternalisme socio-éducatif est révolu<sup>134</sup>.

Il me semble nécessaire de trouver et de garder un équilibre entre les différents principes et valeurs et de procéder de sorte que là où l'un l'emporterait sur les autres d'une manière exagérée il y ait un correctif de la part de ces derniers.

Tâche assignée à l'éthique discursive !

---

<sup>134</sup> Sur le lien entre autonomie et paternalisme cf. aussi J. Christman, ainsi que G. Dworkin, Paternalism, dans la même Stanford Encyclopedia of Philosophy

## Les fondements multiples de la (bio)éthique<sup>135</sup>

Fondements philosophiques	Tendances philosophiques	Valeurs mises en avant	Auteurs	Tendances politiques
<b>Immanence</b>	Libéralisme politique	Liberté Autodétermination Egalité Propriété Consentement Contractualisme	Locke, (Mill), Rawls, Engelhardt	Libéralisme de droite
	Libéralisme moral	Dignité Autonomie Equité Justice Responsabilité	Kant, Dewey, Rawls, (Walzer) Ethique chrétienne Weber, Jonas	Libéralisme de gauche
<b>Transcendance</b>	Communautarisme politique	Appartenance Paternalisme politique Ordre Obéissance Respect	Walzer Locke	Conservatisme de valeurs, plutôt de droite
	Communautarisme moral	Paternalisme moral Dignité Bienfaisance Non-malfaisance	Locke, Jonas Walzer Engelhardt Ethique chrétienne	Conservatisme de valeurs, plutôt de gauche
<b>Déontologie</b> (accent sur les formes)		Principes Procédures	Kant Dewey, Habermas Ethique chrétienne	
<b>Téléologie</b> (accent sur les contenus)		Fins Conséquences	Bentham, Mill Weber, Jonas Ethique chrétienne	

<sup>135</sup> Pour la suite quelques systèmes semi-quantitatifs de classification des différentes approches et auteurs, ainsi que de leurs systèmes de pensée seraient à explorer : immanence versus transcendance et téléologique versus déontologique ; ou le politique versus le moral, etc. ; cf. annexe 8